

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six le 1^{er} avril, le Conseil Municipal de la Commune de Veigy-Foncenex dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philipp DALHEIMER, Maire.

Date de convocation : 26 mars 2026

Présents – Monsieur DALHEIMER Philipp, Maire et Mesdames et Messieurs LAFOURCADE Charlotte, FAVRE Daniel, MURAZ Sophie, GAULTIER Erwan, ROSSIAUD Aurélie, MORIN Mickaël, PAHUD Laetitia, adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs MOREAU Michel, LAZZARINI Christine, BILLY Philippe, MILLART Virginie, RASSAT Laurence, LONJON Stéphane, BOSCH Bertrand, RUCHE Gilles, LANOYAZ Catherine, BURGNARD Sandra, HOGBE-NLEND Frédéric, DONZEL Cédric, GRANTCOLA Lorena, PILLONEL Laurence, BOUTHORS Patrice, LEVA Héléne, HERAUD Stéphane, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – PEREZ-RAMOS Antonio, VUAGNOUX Jeanne,

Procurations : /

Secrétaire de séance : Madame Christine LAZZARINI

Nombre de conseillers :	27		
En exercice	: 27	Pour	: 25
Présents	: 25	Contre	: /
Votants	: 25	Abstention	: /

1.1. AVENANT 1 POUR LE LOT 1 - PROJET D'EXTENSION DE LA CRÈCHE MUNICIPALE ARC-EN-CIEL

Monsieur le Maire,

INFORME que les travaux de la crèche Arc-en-ciel ont pour but, d'une part, de rénover les installations existantes et, d'autre part, de réaliser une extension permettant d'augmenter significativement la capacité d'accueil.

EXPLIQUE qu'il convient d'établir un avenant pour le lot n°1 « Terrassement, VRD » dans le but de formaliser une moins-value de - 8 549,00 € HT correspondant principalement aux ajustements suivants :

- Correction du volume du déblai et évacuation du déblai - 12 825 € HT
- Suppression du puit perdu - 3 500 € HT
- Réalisation chemin d'accès piéton + 3 750 € HT
- Réalisation d'une tranchée drainante +13 000 € HT
- Suppression du jeu enfant - 8 000 € HT

PRECISE qu'il s'agit du premier avenant modifiant ce lot.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions du Code de la commande publique,

Vu la délibération n°2025_102 du Conseil municipal du 07 novembre 2025 attribuant le marché de travaux de l'extension de la Crèche Arc-en-ciel,

Considérant que dans le cadre de cette opération de travaux, un avenant doit être établi pour le lot n°1 « Terrassement, VRD », notifié le 02/12/2025 à l'entreprise GROUPI,

Considérant que cet avenant a pour objet d'opérer une moins-value de - 8 549,00 € HT soit - 10 258,80 € TTC, correspondant à des travaux modificatifs initiés conjointement par la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage,

Considérant que selon l'article R. 2194-8 du Code de la commande publique, le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens et à 15% du montant initial,

Considérant que le montant initial du lot n°1 s'élève à 157 988,50 € HT soit 189 586,20 € TTC et que le montant de la modification est une moins-value de - 8 549,00 € HT soit - 5,41% du montant initial du lot et soit - 0,70% du montant total du marché,

Considérant que le nouveau montant total du marché avec cet avenant est fixé à 149 439,50 € HT, soit 179 327,40 € TTC,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'avenant 01 opérant les modifications précitées portant le nouveau montant du lot n°1 à 149 439,50 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le présent avenant et tout document nécessaire à son exécution.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié, Affiché ou notifié le :

Le Maire – Philipp DALHEIMER



Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 1^{er} avril 2026

Le Maire – Philipp DALHEIMER

02 AVR. 2026

02 AVR. 2026



La secrétaire de séance – Christine LAZZARINI

